



Écocentre Marguerite-D'Youville

Heures d'ouverture

Secteur Sud à Varennes - 1975, chemin de l'Énergie

Jusqu'au 3 avril 2022

Jeudi au samedi - 8 h à 16 h

**Du 4 avril au 20 novembre 2022
inclusivement**

Lundi - Fermé

Mardi et mercredi - 8 h à 16 h

Jeudi - 8 h à 18 h (8 h à 16 h à partir du 3 novembre)

Vendredi, samedi et dimanche - 8 h à 16 h

**HORAIRE HIVERNAL
À partir du 21 novembre 2022**

Jeudi au samedi - 8 h à 16 h

Secteur Nord à Contrecoeur - 4111, route Marie-Victorin

Les samedis 2, 9 et 16 avril 2022

8 h à 16 h

Du 20 avril au 29 octobre 2022

Mercredi au samedi - 8 h à 16 h

Les samedis 5, 12 et 19 novembre 2022

8 h à 16 h

À partir du 20 novembre 2022

Fermé*

* Pendant la période hivernale, les citoyens peuvent apporter leurs matières au secteur Sud en tout temps.

TARIFICATION RÉSIDENIELLE

inscription obligatoire à l'accueil avec preuve de résidence

Selon le volume apporté	TARIF DE BASE		SUPPLÉMENT (en + du tarif de base)
	Résidents	Non résidents	Bardeau d'asphalte
Entre 0 et 25 pieds ³ Un seul voyage/jour/adresse	2 \$	35 \$	gratuit
Entre 25 et 100 pieds ³	15 \$	70 \$	25 \$
Entre 100 et 200 pieds ³	40 \$	175 \$	50 \$
Entre 200 et 300 pieds ³	100 \$	230 \$	100 \$

COVID-19 : Mesures spéciales en place, voir site Internet pour détails.



Version 2022-01-04

POUR PLUS D'INFORMATION :

450 583-3301, poste 2

514 856-5701, poste 2

www.margueritedyouville.ca

Les matières doivent être TRIÉES AVANT l'arrivée sur le site de l'écocentre et SELON LES CATÉGORIES SUIVANTES :

MATIÈRES ACCEPTÉES PAR CATÉGORIE

ARTICLES USAGÉS articles de sports, vêtements, mobiliers et accessoires en bon état, etc.	ASPHALTE	BARDEAUX D'ASPHALTE sans contaminant tel que plastique, carton, métal, etc. Les bardeaux et leurs sacs d'emballage doivent être séparés
BÉTON roc, granulât, blocs et dalles de patio	BOIS TRAITÉ ET NON TRAITÉ palettes de bois, bois réutilisable, bois aggloméré (presswood), traité et contreplaqué et tout autre bois traité	BRANCHES restes d'émondage, branches (+ de 2 cm), arbres de Noël naturels Pas de souches avec terre
BRIQUE pavé uni	GYPSE	MATIÈRES RECYCLABLES carton, plastique, verre, etc.
MATÉRIAUX SECS céramique, débris de construction, toilette, fenêtre, vitre, laine minérale, plomberie en PVC, béton armé, etc.	MÉTAL tout objet en métal	RÉSIDUS VERTS feuilles, gazon, retailles de cèdre, branches (- de 2 cm de diamètre) et tourbe, résidus de jardinage
OBJETS VOLUMINEUX meubles, appareils électroménagers, équipement de bureau, objets en fibre de verre, etc.		

MATIÈRES ACCEPTÉES SANS FRAIS

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Appareils électroniques et informatiques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, cellulaires, systèmes audio et vidéo, consoles de jeux, écrans, ordinateurs portables, etc. • Résidus domestiques dangereux (RDD) : Peinture, huile, aérosol, produits ménagers ou de piscine, piles, fluocompactes, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Bonbonnes/cylindres de gaz propane (max 30 lbs) • Pneus (avec ou sans jantes) • Petits appareils à moteur : balayeuses, mélangeurs, taille bordures, etc. • Appareils réfrigérants : frigos, airs climatisés, congélateurs, celliers, distributeurs d'eau, etc. • Matelas |
|--|--|

IMPORTANT: En tout temps, le préposé en charge de l'écocentre ou celui à la réception des RDD peut prendre la décision de refuser toute matière qu'il juge : non conforme, dangereuse pour la sécurité des employés, provenant d'activités commerciales ou industrielles, relevant d'activités autres que domestiques (exemple : laboratoire).

**LES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE APPORTÉES DANS DES CONTENANTS ÉTANCHES
AUCUN TRANSVIDAGE SUR LE SITE DE L'ÉCOCENTRE**

MATIÈRES REFUSÉES

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Restes de table • Pesticides agricoles • Résidus biomédicaux (seringues) • Barils format 45 gallons (huile, RDD, peinture, etc.) • Résidus contenant des BPC (ex. : ballasts) • Résidus radioactifs • Déchets domestiques | <ul style="list-style-type: none"> • Produits dangereux non identifiés • Matières contaminées à l'amiante • Pneus hors normes (agricole et commercial) • Terre contaminée • Armes, munitions, explosifs, fusées éclairantes • Dormants de chemin de fer |
|---|---|